

Date de convocation : 06 février 2025



**MAIRIE DE BOISSERON
HERAULT**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le dix février à 18h30, dans la Salle LAFONT, le Conseil Municipal de la Commune de Boisseron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de M. Loïc FATACCIOLI, maire.

Conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le conseil délibère sans condition de quorum à la suite du report de la séance du 18 novembre pour absence de quorum

Nombre de Conseillers en exercice : 19 - Présents : 12 - Votants : 14

Etaient présents, M. FATACCIOLI Loïc, Mme NADAL Karine, M. REVERSAT Jean, M Bernard BRIDIER, Mme GOLENDORF Yolande, JEANJEAN Régine, Xavier JOSEPH, Mme Danièle MAZURE M. FOURNIER Luc, M. TALTAVULL Emmanuel, Claudine Mayen, Mme HEITZ DE ROBERT Sophie

Procuration :

Corinne Peyrard (Karine Nadal), Claudine Mayen (Lionel Martinez)

Absents excusés : Mme PEYRARD Corinne, M. DRUT Nicolas, Mme BLANCHARD Sandrine, M. MARTINEZ Lionel, Mme MAYEN Claudine, M. FUMANAL André, Mme MAURIN Marie-Françoise, M. ROUS Alain.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

3.1 Domaine et patrimoine : Acquisition de la parcelle AE 670

Rapporteur : M. Bridier, adjoint au maire

M Bridier explique que régulièrement la commune est sollicitée pour reprendre dans son domaine public des voiries et espaces communs de lotissement réalisés par des promoteurs immobiliers.

La société Guiraudon Aménagement, sise à 1401 Avenue du mondial 98, 34000 Montpellier représentée par M. GUIRAUDON Michel a aménagé le lotissement de 4 parcelles « le Clos des Cigales » LT 034 033 06 F0003. Elle propose la cession de la parcelle AE 670 constituée d'une entrée de voie privée et de trottoir, dont il reste propriétaire, en bordure de la rue Souvielle.

M le Bridier précise que le terrain concerné est le suivant :

Envoyé en préfecture le 20/02/2025

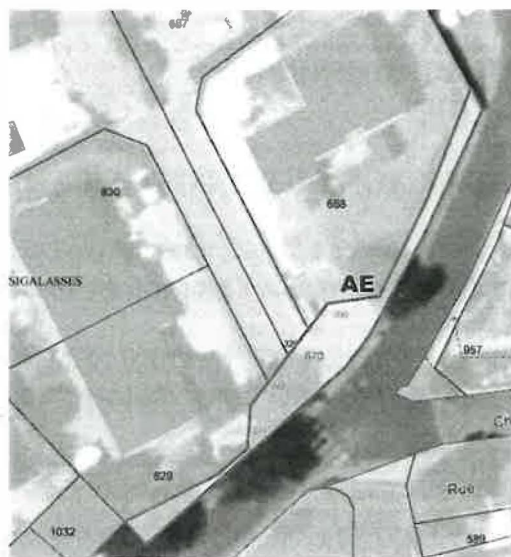
Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400336-20250210-202503CM-DE

Parcelle	Zone	Adresse	Surface
AE 670	N	Lotissement le clos des Cigales	153 m ²



Monsieur Bridier précise que les copropriétaires voisins se sont prononcés favorablement à la cession au profit de la commune.

La collectivité a émis un avis favorable sur la reprise de cette parcelle à titre gratuit.

Le Conseil municipal a délibéré à l'unanimité et :

- DECIDE de l'acquisition par la commune de Boisseron de la parcelle AE 670 d'une surface de 153 m² à titre gratuit.
- DECIDE que ces parcelles intégreront le domaine public communal.
- DECIDE que les frais d'acte notarié seront à la charge de la commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présentes
Pour extrait conforme

Le Maire, Loïc FATACCIOLI

Secrétaire de séance, Karine Nadal

